

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 NOVEMBRE À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire d'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 30)

Absence: Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2015-11-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 novembre, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Avis de motion - Demande Club Quad
5. Demande de Monsieur Simon Verge / request
6. Rapport d'expertise du MDDELCC pour le Ruisseau McKay / Report for the McKay brook
7. Comité CCU
8. CPTAQ - dossiers du mois (1153-36-0840, 0954-42-4236, 0653-18-9902) / monthly files

Administration

9. Correspondances
10. Rapport du maire / mayor's report
11. RREMQ (régime de retraite) / RREMQ (pension plan)
12. Usinatech - chemin d'accès pour desservir l'usine / access road to serve Usinatech

13. Ville de Richmond - Usinatech - chemin d'accès / access road to serve Usinatech
14. Avis de motion - règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable / Notice of motion
15. Acceptation du plan d'intervention 2015 / Acceptance of the 2015 Intervention plan
16. Renouvellement de l'entente avec Windsor - redevance des gravières/sablières / Agreement concerning gravel/sand pits renewal
17. Entente intermunicipale urbanisme et géomatique / Intermunicipal agreement urban planning and mapping service
18. Archiviste – offres de service 2016 / Archivist – 2016 service offer
19. Dossiers propriétaire inconnu et sans adresse / Property files with unknown owners and no address
20. Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) - contribution / Intermunicipal defense fund for water - municipal contribution
21. «Changez d'air» Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois / Program available for replacing wood stoves
22. Calendrier des séances 2016 / 2016 council meetings
23. Fête de Noël / Christmas activity
24. Fête de Nouveau-nés / Newborn celebration
25. Congés des Fêtes / Christmas holidays
26. Demande d'appui - Centre de ski de fond / Support request
27. Dons & publicités/donations & publicity (L'Étincelle, Carrefour jeunesse emploi, Opération Nez Rouge, Popote Roulante)

Hygiène du Milieu

28. Plastiques agricoles / agricultural plastic

Sécurité publique

29. Adoption du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Approval of the action plan for the fire safety plan

Factures

30. Factures/Bills

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2015-11-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 octobre 2015;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2015.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the October 5th, 2015 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Miller to adopt the minutes of the October 5th, 2015 council meeting such as received.

Période de questions : 2015-11-02, 3 Monsieur Martin Lafleur, directeur du Comité de promotion industrielle de Richmond (CPIR) était présent afin d'informer le conseil municipal de la situation actuelle concernant les médecins de famille. En fait, il existe trois médecins au service de la région de Richmond à la Clinique Médical à Richmond. Dans une période d'environ trois (3) ans, ces médecins pourraient prendre leur retraite. Monsieur Lafleur demande au maire, Monsieur James Johnston, de siéger sur un comité formé de divers représentants de la communauté afin de trouver une solution à cette situation.

Mr. Martin Lafleur, director of the *Comité de promotion industrielle de Richmond (CPIR)* was present to inform the council of the current situation regarding family doctors. In fact, currently there are three doctors serving the Richmond area at the medical clinic in Richmond. In a

period of approximately three (3) years, these doctors could take their retirements. Mr. Lafleur asked the mayor, Mr. James Johnston, to sit on a committee formed of various community representatives in order to find a solution for this situation.

Demande du Club Quad de la MRC de Val-St-François : 2015-11-02, 4
Attendu que le Club Quad de la MRC du Val-St-François demande à la Municipalité du Canton de Melbourne d'ajouter des kilomètres d'accès sur les chemins Burrill et Ely en vertu des droits déjà obtenus sur les chemins publics;

Attendu que le Club demande d'ajouter 1 km sur le chemin Burrill pour une distance totale de 2.8 km et d'ajouter 0,4 km sur le chemin d'Ely pour une distance totale de 1,2 km;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu

Que le conseil refuse la demande d'ajouter des distances d'accès sur les chemins Burrill et Ely en raison de sécurité pour tous les usagers des chemins;

Qu'il est à noter que le chemin Burrill est un chemin utilisé par des camions lourds vers les usines situées sur le chemin Ely et que le chemin Burrill n'a aucun accotement adéquat pour permettre la circulation de VHR ainsi que le chemin Ely.

Que le conseil demande au Club Quad de la MRC du Val-St-François de trouver une solution autre que l'utilisation de la chaussée ou de l'accotement des chemins Burrill et Ely.

Whereas the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* asks the Township of Melbourne to add 1 km on Burrill Road for a total distance of 2.8 km and to add 0.4 km on Ely Road for a total distance of 1.2 km to the rights already obtained on these roads;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld it is resolved that the Council of the Township of Melbourne denies the request of the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* to add the distances on Burrill and Ely Roads for the safety of all road users, it should be noted that the Burrill Road is used by heavy trucks going to and from the factories located on Ely Road and that both roads are not wide enough to allow circulation of quads on the shoulder; that Council suggests that the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* find a solution other than the road bed or the shoulder of Burrill and Ely Roads for the quads.

Demande de Monsieur Simon Verge : 2015-11-02, Monsieur Simon Verge, m.v. a demandé à la Municipalité du Canton de Melbourne la possibilité d'autoriser l'implantation d'un chenil pour l'élevage de chiens de race dans une zone autre que la zone AF-2. Après réflexion, le Conseil juge qu'il n'y est pas dans l'intérêt de la Municipalité de changer la réglementation en vigueur afin d'autoriser des chenils à un autre endroit sur le territoire quand il y a une zone déjà préétablie à cette fin.

Mr. Simon Verge, m.v., asked the Township of Melbourne the possibility of authorizing the implementation of a kennel for breeding purebred dogs in an area other than the zone AF-2. After consideration, the members of Council considers it is not in the interest of the Municipality to change current regulations to allow kennels in another area since there is already a zone predetermined for this purpose.

Rapport d'expertise du MDDELCC pour le Ruisseau McKay : 2015-11-02, 5 **Attendu que** le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) en collaboration avec le Centre de l'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ) ont produit un rapport d'expertise du Ruisseau McKay;

Attendu que le rapport mentionne que le diamètre à l'entrée du ponceau,

installé lors des travaux de réfection de la route 243 à l'automne 2013, est inférieur à la largeur du ruisseau lui-même, qu'une inondation fréquente d'une partie du terrain entre le ruisseau et la maison serait liée non seulement aux hauts niveaux de la rivière, mais aussi à la géométrie du ponceau et qu'il serait souhaitable d'apporter des correctifs au ponceau afin de favoriser l'écoulement du ruisseau et maintenir de sa compétence;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité

D'autoriser la MRC du Val-Saint-François à envoyer une demande à la direction régionale de l'Estrie du Ministère des Transports d'étudier la capacité hydraulique du ponceau au 1379, route 243 afin d'y apporter les correctifs nécessaires;

De retirer la demande d'une participation financière provenant des sommes disponibles du fonds cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour l'étude préliminaire du bassin versant du cours d'eau McKay.

Whereas the report on the McKay brook produced by the *Ministère de la Sécurité Publique* mentions that the diameter at the entrance of the culvert, located at 1379 Route 243 and which was replaced in the fall of 2013, is less than the width of the brook itself, that frequent flooding of part of the land between the river and the house is not only caused by the river, but also the geometry of the culvert and that it would be best to make corrections to the culvert to encourage the flow of the brook;

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously to authorize the *MRC du Val-Saint-François* to send a request to the Regional Direction of the *Ministère des Transports* to study the hydraulic capacity of the culvert at 1379 Route 243 in order to make the necessary corrections; to withdraw the request for a financial contribution from the funds available at the MRC du Val-Saint-François for a the preliminary study of the water basin of McKay brook.

Comité CCU: 2015-11-02, 6 **Attendu que** la durée du mandat des membres du comité de consultation d'urbanisme (CCU) est fixée à deux (2) ans et est renouvelable sur résolution du conseil municipal;

Attendu que le comité est composé au minimum d'un (1) membre du conseil et de deux (2) résidents de la municipalité nommés par résolution;

Attendu que tous les membres actuels du CCU font le souhait que leur mandat soit renouvelé pour une autre période de deux (2) ans;

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte le renouvellement du mandat d'une durée de deux (2) ans aux membres suivants sur le comité de CCU : James Johnston, président, Raymond Fortier, conseiller, Simon Langeveld, conseiller, Robert Beaulieu, citoyen, Diane Thibault, citoyenne, Daryl Grainger, citoyen, et Eileen Grainger, citoyenne.

Whereas the term for the members of the urban planning committee is fixed at two (2) years and is renewable by resolution; whereas the committee consists of at least (1) councillor and two (2) residents of the municipality named by resolution; whereas the current members of the urban planning committee wish that their mandates be renewed for another two years;

It is proposed by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier and resolved that the Council of the Township of Melbourne accepts to renew the mandate of these current members of the urban planning committee for another two year period: James Johnston, president, Raymond

Fortier, councillor, Simon Langeveld, councillor, Robert Beaulieu, citizen, Diane Thibault, citizen, Daryl Grainger, citizen and Eileen Grainger, citizen.

CPTAQ dossier du mois : 2015-11-02 La correspondance relative aux dossiers du mois (1153-36-0840, 0954-42-4236, 0653-18-9902) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances : 2015-11-02 La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 octobre au 2 novembre 2015 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from October 5th till November 2nd, 2015 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Rapport du Maire : 2015-11-02 Le rapport du maire a été déposé et sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité en novembre (art. 955 C.M.).

The mayor's report was tabled and will be distributed free of charge to every civic address in the territory of the municipality in November (art. 955 C.M.).

Régime de retraite des employés municipaux : 2015-11-02, 7 Un communiqué concernant la participation de la Municipalité du Canton de Melbourne au Régime de Retraite des Employés Municipaux du Québec (RREMQ) a été déposé. Au 1er janvier de chaque année, les organismes auront l'opportunité de modifier leurs choix.

Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité qu'il n'y ait aucun changement à apporter au régime de retraite des employés municipaux pour l'année 2016.

A notice regarding the participation of the Township of Melbourne in the retirement plan for municipal employees of Quebec (RREMQ) was tabled. On January 1st of each year, the organizations have the opportunity to modify their choice of plans.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that there is no change to the retirement plan for the municipal employees for the 2016 year.

Usinatech - chemin d'accès pour desservir l'usine : 2015-11-02, 8 **Attendu que** la Municipalité a reçu une demande de participation financière de la part d'Usinatech pour la construction d'un nouveau chemin d'accès à l'usine;

Attendu que ce projet de grande envergure nécessite une réflexion approfondie et doit porter sur l'impact non négligeable des finances de la Municipalité et des avantages économiques possibles pour la Municipalité ainsi que pour ses citoyens;

Attendu qu'à la suite de cette demande la Municipalité a mandaté la firme EXP. à préparer une étude comparative entre la mise à niveau du chemin Burrill et la construction d'un nouveau chemin afin de desservir l'entreprise Usinatech quant à la circulation de véhicules lourds;

Attendu que le chemin Burrill supporte actuellement le trafic des véhicules lourds accédant à Usinatech;

Attendu que cette étude a une portée limitée et montre que certains secteurs sur le chemin Burrill sont à refaire, que la surface de roulement

est sensiblement en bon état, même s'il y a peu de gravier en surface, et que les fossés sont adéquats;

Attendu que cette étude a une portée limitée et montre que le nouvel accès sur le lot # 3 511 070 reliant l'usine Usinatech à la route 116 a une longueur d'environ 590 m, que le terrain dans sa longueur a une pente d'environ 8 %, que la visibilité à l'intersection avec la route 116 demandera une étude particulière et que le nouvel accès demandera une étude approfondie afin d'obtenir un tracé convenable;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander à l'Usinatech de présenter à la Municipalité, dans le but de prendre une décision adéquate sur une participation financière possible, une demande écrite à la Municipalité comportant entre autres :

- un plan-projet des travaux respectant en tout point les règlements d'urbanisme de la municipalité;
- un plan-projet de lotissement conformément aux règlements de la municipalité;
- un plan-projet d'un tracé convenable pour le nouvel accès;
- une étude de visibilité du nouvel accès pour l'intersection avec la route 116 réalisée par une firme spécialisée et approuvée par le Ministère des Transports du Québec démontrant que la sécurité des usagers de la route n'est pas menacée.

Whereas the Township of Melbourne received a request for financial participation from Usinatech for the construction of a new access road to their factory; whereas a project of this importance requires careful consideration and must address the significant impact on the finances and the potential economic benefits for the Municipality and for its citizens; whereas the Municipality mandated the firm EXP. to prepare a study comparing the upgrade of Burrill Road and the construction of a new road to serve Usinatech and the heavy vehicle traffic; whereas Burrill Road currently supports traffic of heavy vehicles accessing Usinatech; whereas this study is limited in scope and shows that the surface of Burrill Road is substantially in good condition yet needing an application of gravel; whereas this study shows that the proposed access on lot # 3 511 070 connecting Usinatech to the Route 116 has a slope of about 8% and that the visibility at the intersection with the Route 116 will require a particular study to obtain the approval of the Ministry of Transport;

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously to request that Usinatech make a formal request to the Municipality regarding the possible municipal participation in the construction of an access road to their factory and to present a draft plan of the works required, a proposed subdivision plan, a proposed plan of a suitable route for the new access road, a visibility study of the access road at the intersection with Route 116 performed by a specialized company and approved by the Ministry of Transport of Quebec demonstrating that the safety of road users is not endangered.

Ville de Richmond - Usinatech - chemin d'accès : 2015-11-02, 9

Attendu que la Ville de Richmond a demandé la position de la Municipalité du Canton de Melbourne quant à la réalisation d'une voie d'accès sur la route 116 vers l'entreprise Usinatech ou toute autre solution alternative et en plus d'un échéancier à la solution retenue;

Attendu que ce projet d'une telle envergure nécessite une réflexion approfondie et a un impact non négligeable sur les finances de la Municipalité et doit aussi montrer des avantages économiques pour la Municipalité ainsi que ses citoyens;

Attendu que la Ville de Richmond est préoccupée par les problèmes de la circulation des véhicules lourds sur la rue Belmont;

Attendu que le chemin Burrill est la voie d'accès identifiée à la circulation

des véhicules lourds et à la livraison locale d'Usinatech sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le chemin Burrill supporte actuellement le trafic des véhicules lourds vers Usinatech;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la Ville de Richmond

Que les véhicules lourds destinés à l'entreprise Usinatech sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne utilisent le chemin Burrill, le parcours le plus direct à la livraison locale vers Usinatech;

Que le chemin Burrill, un chemin existant a une surface gravelée et a besoin d'un rechargement de gravier afin de remettre en état le chemin pour continuer à supporter le trafic des véhicules lourds vers Usinatech et que ces travaux sont prévus dans le programme triennal d'immobilisation de 2016;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé à l'entreprise Usinatech de présenter une demande écrite et de produire certains documents quant à une voie de contournement avant que la Municipalité prenne une décision sur cette solution.

Whereas the Town of Richmond asked the position of the Township of Melbourne regarding the possibility of an access road from the Route 116 to the company Usinatech or any other alternative and in addition a time frame for the retained solution;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved to inform the Town of Richmond that the heavy trucks going to Usinatech on the territory of the Township of Melbourne use Burrill Road, the most direct route to the factory; that Burrill Road, an existing gravel road needs resurfacing and some repairs to continue to support heavy truck traffic and these repairs are provided for in the three-year capital planning program of the municipality; that the Township of Melbourne has asked Usinatech to produce certain documents concerning an access road before the Municipality takes a decision on this solution.

Avis de motion - Règlement 2015-03 en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : 2015-11-02, 10 La conseillère Lois Miller a donné avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, elle déposera règlement no. 2015-03 en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Councillor Miller gave a notice of motion that at a subsequent meeting of this Council, she will present by-law no. 2015-03 in conjunction with the Quebec Strategy for drinking water economy.

Plan d'intervention 2015 sur les infrastructures d'eau potable : 2015-11-02, 11 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à refaire une partie d'un aqueduc désuet (Phase III) du chemin Garrett en utilisant les fonds disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que les demandes d'aides financières à la réalisation de tels travaux devront être appuyées par un plan d'intervention sur les infrastructures d'eau potable selon les normes 2014 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Attendu que le plan d'intervention 2015 pour la Municipalité du Canton de Melbourne a été préparé par la firme EXP. et que le conseil a pris connaissance de ce plan d'intervention;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité d'accepter

le plan d'intervention 2015 sur les infrastructures d'eau potable préparé par la firme EXP. selon le document en date du 6 octobre 2015.

Whereas an intervention plan for drinking water infrastructures must be provided with the application for financial aid through the gasoline excise program (TECQ 2014-2018); whereas the firm EXP. was retained to prepare this document; whereas the members of Council acknowledge this intervention plan;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved to approve and accept the intervention plan 2015 for drinking water infrastructures prepared by the firm EXP. according to the document dated October 6th, 2015.

Renouvellement de l'entente avec Windsor sur le partage d'une partie des redevances reçues des exploitants de gravières et sablières : 2015-11-02, 12 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a présenté un projet d'entente avec la Ville de Windsor quant aux redevances des exploitants de gravières et sablières pour les cinq (5) prochaines années, soit de 2016 à 2020;

Considérant que la Ville de Windsor a accepté de renouveler l'entente portant sur les redevances des exploitants de gravières et sablières;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Maire, Monsieur James Johnston et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Cindy Jones, à signer une nouvelle entente entre la Ville de Windsor et la Municipalité du Canton de Melbourne concernant les redevances des exploitants de gravières et sablières pour les cinq (5) prochaines années, soit de 2016 à 2020.

Whereas the Township of Melbourne presented a draft agreement to the Town of Windsor regarding the funds received from operators of gravel and sand pits for five (5) years (2016 to 2020); whereas the Town of Windsor has agreed to renew the agreement regarding the funds received from operators of gravel and sand pits;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Poirier and resolved unanimously to authorize the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign a new agreement between the Town of Windsor and the Township of Melbourne regarding the funds received from operators of gravel and sand pits for five (5) years (2016-2020).

Entente intermunicipale 2016 : 2015-11-02, 13 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François propose une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique d'une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire participer à cette entente selon les conditions suivantes;

Ressource rédaction et support-conseil : 50\$/heure
Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Raymond Fortier

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne réserve un montant d'heures pour l'année 2016 selon la répartition suivante : **0** heure à la

ressource rédaction et support-conseil et quinze (**15**) heures à la ressource cartographique et soutien technique.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council will participate in the inter-municipal agreement concerning urban planning and mapping services; that the Municipality will reserve for the year 2016 a block of **0** hours for compilation and consulting services, and fifteen (**15**) hours for mapping and technical services.

Archiviste : 2015-11-02, 14 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie HB Archivistes, s.e.n.c, (984,14\$ pour 4 jours de travail) relativement à la gestion des documents, et des archives en 2016, telle que décrite dans l'offre de services datée du 25 octobre 2015.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to accept the offer of HB Archivistes to work 4 days in updating the documents and archives of the municipality in 2016, as mentioned in the company's offer of service, dated October 25th, 2015.

Dossiers de propriétaire inconnu et sans adresse : 2015-11-02, 15 **Attendu que** suite à la réforme cadastrale, la Municipalité du Canton de Melbourne s'est retrouvée avec des lots dont les propriétaires sont introuvables, ce qui génèrent des comptes de taxes en souffrance;

Attendu que certaines de ces propriétés pourraient avoir des acheteurs potentiels, ce qui régulariserait la situation;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld appuyé par la conseillère Valérie Guénette, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à faire parvenir au Ministère du Revenu du Québec, la liste des dossiers de propriétaires inconnus et sans adresses pour lesquels des montants sont dus et qui devront être vendus pour non-paiement d'impôts fonciers par la MRC du Val-Saint-François si les taxes ne sont pas acquittées d'ici le 11 mars 2016.

Whereas following the cadastral reform, the Township of Melbourne is faced with a number of lots where the owners of which are untraceable and which generates a yearly tax bill and outstanding taxes; whereas some of these properties could have potential buyers, which would settle the situation;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette, it is resolved to authorize the director general to send to Revenu Québec, the list of property with unknown owners and no valid address for which amounts are due and that these properties will be sold for nonpayment of taxes by the MRC du Val-Saint-François if the taxes are not paid by March 11th, 2016.

Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) : 2015-11-02, 16 **Attendu que** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne avait autorisé, en février 2014 par la résolution #2014-02-03, 20, une dépense d'un montant maximal égale à 1\$ par nombre de citoyens dans la Municipalité en 2014 (978) vers le fonds intermunicipal de défense de l'eau;

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 978\$ fait au nom de M. Jacques Lafond in trust pour le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) et envoyer à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

Whereas the Council of the Township of Melbourne had authorized, in February 2014 by resolution #2014-02-03, 20, an expenditure of up to 1\$ per the number of citizens in the municipality in 2014 (978) to the intermunicipal defense fund for water protection;

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously to authorize the payment of 978\$ made out to M. Jacques Lafond in trust for the Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) and sent to the Municipality of St. Bonaventure.

«Changez d'air» - Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois 2016 : 2015-11-02, 17 **Attendu que** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D'AIR!» a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois;

Attendu qu'une remise de 100\$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois ou 300\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme «CAHNGEZ D'AIR!»;

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

Attendu que la participation des municipalités est requise pour un montant de 125\$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois ou de 150\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conformément aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et les détaillants contribuent financièrement selon un montant de 200\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois remplacé;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, devant accompagner l'incitatif monétaire du programme «CHANGEZ D'AIR!»;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme «CHANGEZ D'AIR!» et administre la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé le ou vers le 1^{er} mars 2016;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Valérie Guénette et unanimement résolu

QUE la Municipalité du Canton de Melbourne participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D'AIR!» jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles retirés ou remplacés sur son territoire.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette and unanimously resolved that the Township of Melbourne participates in the removal and replacement of old wood stoves through the program «CHANGEZ D'AIR!»; by offering up to a maximum of five (5) stoves removed or replaced.

Calendrier des séances 2016 : 2015-11-02, 18 **Attendu que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires de la prochaine année en y fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil débiteront à 19 h 30 et que le calendrier s'établit comme suit :

11 janvier / January 11 (lundi)	1 ^{er} février/ February 1 (lundi)
7 mars / March 7 (lundi)	4 avril / April 4 (lundi)
2 mai / May 2 (lundi)	6 juin / June 6 (lundi)
4 juillet / July 4 (lundi)	1 ^{er} août / August 1 (lundi)
6 septembre / September 6 (mardi)	3 octobre / October 3 (lundi)
7 novembre / November 7 (lundi)	5 décembre / December 5 (lundi)

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved to adopt the above calendar concerning the regular meetings of council for the year 2015 and that the meetings will begin at 7:30 p.m.

Fête de Noël : 2015-11-02, 19 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête de Noël organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland.

Moved by councillor Miller, seconded by the councillor Langeveld, it is resolved to participate in a Christmas celebration organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Fête des Nouveau-nés : 2015-11-02, 20 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête des Nouveau-nés organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland en janvier 2016.

Moved by councillor Fortier, seconded by the councillor Guénette, it is resolved to participate in a celebration to recognize the new babies of the year to be held in January 2016, organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Congé des Fêtes : 2015-11-02, 21 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved that the municipal office will be closed from December 24th, 2015 until January 4th, 2016 included.

Demande d'appui - Centre de ski de fond : 2015-11-02, 22 **Considérant que** le Centre de ski de fond Richmond Melbourne présente une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François afin d'organiser une fin de semaine de trois (3) jours de skis de fond, de raquettes et de découvertes;

Considérant que le Centre de ski de fond Richmond Melbourne a besoin l'appui du Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne dans la présentation de la demande de qualification au Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par

le conseiller Simon Langeveld que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la demande de subvention du Centre de ski de fond Richmond Melbourne auprès du Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François afin d'organiser une fin de semaine de skis de fond, de raquettes et de découvertes.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the grant request of the *Centre de ski de fond Richmond Melbourne* from the Pacte rural of the MRC du Val-Saint-François to organize a weekend of cross country skiing, snowshoeing and discovery.

Publicités/dons : 2015-11-02, 23 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif:

Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi	500\$
Popote Roulante	200\$
Opération Nez Rouge	80\$

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for donations to non-profit organizations.

Plastique agricole - projet pilote : 2015-11-02, 24 **Attendu que** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne est soucieux de l'environnement et des coûts rattachés à l'enfouissement des déchets;

Attendu que de grandes quantités de plastiques agricoles envoyées aux sites d'enfouissements lors de cueillettes de vidange ont une incidence sur les coûts pour les municipalités, mais surtout sur l'environnement;

Attendu que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a mis en place en janvier 2015 un projet pilote de récupération de plastiques agricoles dans le but de réduire la quantité de ces dits plastiques envoyée aux sites d'enfouissements;

Attendu que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne juge que ce projet pilote de récupération de plastiques agricoles est un succès et est bien accueilli par les producteurs agricoles sur le territoire de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Valérie Guénette et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne reconduit le projet de récupération de plastiques agricoles pour l'année 2016;

Que le conseil autorise l'utilisation de la subvention provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles afin de financer ce projet;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la Société de Gestion des Matières Résiduelles du Val-Saint-François.

Whereas the Council of the Township of Melbourne is concerned about the environment and the costs associated with the disposal of garbage at landfill sites; whereas large amounts of farm plastic are collected during regular garbage pickups which has an impact on the landfill costs but especially on the environment; whereas the Council of the Township of Melbourne started a pilot project of picking up the farm plastic directly at the farm in January 2015 in order to reduce the amount plastic sent to landfills; whereas the Council considers that this pilot project is a success and is well received by agricultural producers on the territory of the Municipality;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne will renew the farm plastic collection project for the year 2016; that Council authorizes the use of the grant to be received in the program "Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles" to fund the project; and that a copy of this resolution will be sent to the MRC du Val-Saint-François and the S.G.M.R.

Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : 2015-11-02, 25 **Attendu que** conformément à l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, «les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre»;

Attendu que conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, «le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité»;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 6 octobre 2007;

Attendu que depuis le 15 septembre 2014, la MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec monsieur Mathieu Rouleau, consultant, et les directeurs des services incendie desservant le territoire, ont élaboré un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

Attendu que ce projet de schéma contient un plan de mise en œuvre devant être adopté par chacune des municipalités de la MRC;

Attendu que le plan de mise en œuvre intégré au schéma précise les actions en lien avec les objectifs et les orientations ministérielles et comprend les actions suivantes :

- les activités régionales;
- les activités de prévention;
- l'organisation des Services de sécurité incendie;
- l'alimentation en eau;
- les communications;
- l'autoprotection et;
- les autres organismes voués à la sécurité du public.

Attendu que les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne ont pris connaissance du plan de mise en œuvre et se déclarent en accord avec son contenu;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu

Que la Municipalité du Canton de Melbourne adopte le plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en conformité avec l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie.

Whereas the fire coverage and safety plan of the MRC du Val-Saint-François became effective on October 6th, 2007; whereas since September 15th, 2014, the MRC du Val-Saint-François, in collaboration with Mr. Mathieu Rouleau, consultant, and the directors of the fire departments serving the territory, have developed a revised fire coverage and safety plan; whereas this revised plan contains an implementation plan to be adopted by each of the municipalities of the MRC;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier it is resolved that the council of the Township of Melbourne adopts the

implementation plan contained in the fire coverage and safety plan of the MRC du Val-Saint-François, all in accordance with section 16 of the *Loi sur la sécurité incendie*.

Factures : 2015-11-02, 26 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 34 637,77 \$) et des chèques émis (montant : 12 240,98 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (34 637,77 \$) and the payments issued (12 240,98 \$) to each council member;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Levée de la séance : 2015-11-02, 27 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 21 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 décembre 2015.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 9:40 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, December 7th, 2015.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière